

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DELIBERATION N°CP08/07/2022/4/ 29 DOSSIER N°5217	COMMISSION N° 4	CP - VIE COLLÉGIENNE, ÉTUDIANTE ET SPORTS
---	----------------------------------	---

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX
Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Laurent DAULNY à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Marie-Thérèse VIALLE
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : Politique "Sports et Loisirs de Nature" - entretien des chemins de randonnée

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST SPORTS
LOISIRS DE NATURE ET TOURISME

Rapporteur : Mme Marie-Christine BUNLON



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
Vu la délibération N° 10/3/19 du Conseil Départemental du 21 octobre 2016 relative à la politique "Sports et Loisirs de Nature",
Vu la délibération N° 12/5/22 de la Commission permanente du Conseil Départemental du 9 décembre 2016,
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP08/07/2022/4/29 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'accorder les subventions maximales suivantes pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée au cours de l'année 2022 :
 - Commune de Lupersat : 310,50 €
 - chemin concerné :
 - chemin des Douaniers : 310,50 €
 - Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest : 1 862,65 €
 - chemins concernés :
 - Sur les Pas des Moines et des Seigneurs : 143,10 €
 - Jardin de terre et de pierres : 169,56 €
 - Sentier de découverte de la Rigole du Diable : 66,33 €
 - Le Bois des Boeufs : 229,55 €
 - Sentier de la Pérrière : 155,66 €
 - La Vallée de la Maulde : 46,26 €
 - Sentier de découverte des Champs de Pierre et Cascades d'Augerolles : 43,56 €
 - l'Or des Gaulois : 199,71 €
 - Sentier de découverte « Sur les pas de Martin Nadaud » : 166,77 €
 - Histoire et Patrimoine : 562,64 €
 - Tronçon de la « Grande Traversée VTT de la Creuse » : 79,51 €
- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer toute pièce utile à la mise en oeuvre de cette décision ;
- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental, chapitre 937.4, article 65734.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET